

Montigny les Metz, le lundi 19 décembre 2016.

Objet : Demande de communication de documents (convention TER Grand-Est) à Madame Torloting, Présidente du COREST Grand-Est.

Référence(s) : Convention d'exploitation relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Grand Est et SNCF Mobilités 2017 – 2024.

Madame la Présidente,

Je me permets de revenir vers vous par courrier, suite à plusieurs mails restés sans réponse.

Nous venons d'apprendre par la presse ([article du Républicain Lorrain de ce jour](#)) que la convention Région/SNCF pour la période 2017-2024 allait être signée aujourd'hui.

Je regrette que les associations d'usagers comme la nôtre, n'aient manifestement pas été consultées alors même que les usagers sont les premiers concernés. Même si les usagers n'ont pas leur mot à dire, ils ont toutefois le droit d'être informés, autrement que par voie de presse, des décisions prises, les concernant.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous communiquer l'intégralité de la convention (au format vous convenant), dès que possible.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Les adhérents de l'AVTERML se joignent à moi, pour vous souhaiter d'ores et déjà, d'heureuses fêtes de Noël, et une très bonne année 2017.

Henry Delescaut,

Secrétaire-général de l'AVTERML